



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 avril 2003  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005\*\*

#### Titre VIII Services communs d'appui

#### Chapitre 29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)\*\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
A. Direction exécutive et administration .....	5
B. Programme de travail .....	7
1. Comptabilité générale et information financière .....	8
2. Planification des programmes et établissement du budget .....	12
3. Recouvrement et traitement des contributions .....	15
4. Services de trésorerie .....	17
5. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix .....	20

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

\*\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



---

## **Chapitre 29B**

### **Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

#### **Vue d'ensemble**

- 29B.1 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est chargé de l'exécution du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.
- 29B.2 Le Contrôleur, qui a rang de sous-secrétaire général, assure la direction de ce sous-programme.
- 29B.3 Les objectifs généraux du sous-programme sont de faciliter les délibérations intergouvernementales de l'Assemblée générale et la prise de décisions touchant à la planification, la programmation, l'établissement des budgets et la comptabilité de l'Organisation, et de veiller à ce que les finances de celle-ci soient bien gérées et que son patrimoine soit contrôlé et administré efficacement; il s'agit notamment d'assurer en temps voulu les services dont le Secrétariat et les autres usagers peuvent avoir besoin.
- 29B.4 Les objectifs du sous-programme se retrouvent dans les responsabilités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/1998/13 en date du 1er juin 1998. Il s'agit d'établir les règles et procédures budgétaires, financières et comptables de l'Organisation et de renforcer systématiquement la façon dont sont respectés et administrés le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les mandats assignés par les organes délibérants.
- 29B.5 Ce qui est proposé à ce chapitre du budget tient compte de la réorganisation interne du Département de la gestion, à la suite de laquelle les services de trésorerie et les services de mise en recouvrement et de traitement des contributions, qui étaient précédemment assurés au titre de la composante gestion financière du programme de travail du Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion, ont été confiés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et placés sous la responsabilité directe du Contrôleur.
- 29B.6 Le montant global des ressources prévues au titre du budget ordinaire à l'intention du Bureau s'élève à 26 592 300 dollars avant réévaluation des coûts, ce qui représente un accroissement net de 263 800 dollars, soit 1 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette hausse est liée aux créations et aux reclassements de postes qui sont proposés (514 200 dollars) et au remplacement de matériel de bureautique (65 300 dollars), ces augmentations étant en partie compensées par la baisse prévue des ressources consacrées aux autres dépenses de personnel et aux services contractuels. En ce qui concerne les postes, ce qui est proposé à ce chapitre est d'en créer trois, d'en reclasser quatre à un niveau supérieur et d'en transformer quatre de temporaires en permanents.
- 29B.7 Les postes qu'il est proposé de créer sont les suivants : a) un poste P-4 de spécialiste de la gestion financière au Bureau du Contrôleur; b) un poste P-4 de spécialiste du budget-programme à la Division de la planification des programmes et du budget; c) un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service des assurances et des décaissements (Division de la comptabilité).

- 29B.8 Les postes qu'il est proposé de reclasser sont les suivants : a) un poste D-1, celui du Trésorier de l'ONU, à reclasser à D-2; b) un poste P-5, celui du chef du Groupe des services communs (Division de la planification des programmes et du budget), à reclasser à D-1; c) un poste P-4, celui du chef de la Section des états de paye, à reclasser à P-5; d) un autre poste P-4, celui du Caissier, à reclasser à P-5.
- 29B.9 Enfin, vu qu'il s'avère que les fonctions assurées par le Groupe d'appui au SIG ont un caractère permanent, il est proposé d'y transformer quatre postes temporaires en postes permanents [il s'agit de 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)].
- 29B.10 Comme les années précédentes, une partie du budget du Bureau sera financée au moyen de ressources extrabudgétaires prélevées sur les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui engagées par l'administration centrale pour fournir des services à l'appui des activités, fonds et programmes extrabudgétaires. Pour l'exercice biennal 2004-2005, le montant en question s'élèvera au total à 16 430 000 dollars, soit 25,5 % des prévisions de dépenses du Bureau. Celui-ci reçoit également un financement provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.
- 29B.11 Les principales réalisations escomptées et les principaux indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2004-2005, ainsi que les prévisions de dépenses du Bureau, sont présentés par grande unité administrative. Le tableau 29B.1 en présente un récapitulatif.

Tableau 29B.1

**Récapitulatif des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique**

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Direction exécutive et administration	2	2
B. Programme de travail		
1. Comptabilité générale et information financière	2	4
2. Planification des programmes et budget	3	3
3. Mise en recouvrement et traitement des contributions	1	1
4. Services de trésorerie	2	4
5. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	2	4
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>18</b>

- 29B.12 La répartition en pourcentage du montant total des ressources du Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005 est donnée dans le tableau 29B.2.

Tableau 29B.2

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

Rubrique	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
A. Direction exécutive et administration	8,0	6,2
B. Programme de travail		
1. Comptabilité générale et information financière	50,7	50,5
2. Planification des programmes et budget	31,4	7,5
3. Mise en recouvrement et traitement des contributions	3,9	2,7
4. Services de trésorerie	6,0	7,4
5. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	–	25,7
<b>Total partiel B</b>	<b>92,0</b>	<b>93,8</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 29B.3

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	1 321,7	2 028,7	88,5	4,3	2 117,2	149,2	2 266,4
B. Programme de travail							
1. Comptabilité générale et information financière	13 422,5	13 351,4	133,1	0,9	13 484,5	836,4	14 320,9
2. Planification des programmes et budget	7 979,3	8 394,6	(31,4)	(0,3)	8 363,2	578,4	8 941,6
3. Mise en recouvrement et traitement des contributions	909,5	1 034,3	–	–	1 034,3	75,7	1 110,0
4. Services de trésorerie	1 373,8	1 519,5	73,6	4,8	1 593,1	111,9	1 705,0
<b>Total (1)</b>	<b>25 006,8</b>	<b>26 328,5<sup>a</sup></b>	<b>263,8</b>	<b>1,0</b>	<b>26 592,3</b>	<b>1 751,6</b>	<b>28 343,9</b>

<sup>a</sup> Montant recalculé pour tenir compte de la réorganisation du Département de la gestion.

2) Fonds extrabudgétaires

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
<b>Total (2)</b>	<b>27 754,7</b>	<b>35 091,3</b>	<b>36 033,5</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>52 761,5</b>	<b>61 419,8</b>	<b>64 377,4</b>

Tableau 29B.4

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002-2003	2004-2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002-2003	2004-2005
			2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	3	–	–	1	1	3	4
D-2	6	6	–	–	2	2	8	8
P-5	7	9	1	–	9	9	17	18
P-4/3	30	32	2	–	50	52	82	84
P-2/1	9	9	–	–	3	3	12	12
<b>Total partiel</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>65</b>	<b>67</b>	<b>123</b>	<b>127</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	8	8	–	–	11	11	19	19
Autres classes	65	67	1	–	71	71	137	138
<b>Total partiel</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>82</b>	<b>82</b>	<b>156</b>	<b>157</b>
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>135</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>147</b>	<b>149</b>	<b>279</b>	<b>284</b>

**A. Direction exécutive et administration**
**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 117 200 dollars**

- 29B.13 Le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, qui a le titre de Contrôleur, établit les politiques, procédures et directives de l'Organisation en matière de budget, de comptabilité et de gestion financière, et il exerce un contrôle financier sur les ressources de l'Organisation. Il assure en outre la direction générale, l'administration et la coordination du programme de travail du Bureau. Il administre et fait appliquer le Règlement financier et les règles de gestion financière, ainsi que les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il conseille le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à la gestion sur les questions relatives au budget, aux programmes de travail et aux finances de l'Organisation. Il représente le Secrétaire général dans les réunions des comités intergouvernementaux et des comités d'experts lors de la présentation des esquisses budgétaires, des projets de budget-programme, des plans à moyen terme, des budgets de maintien de la paix et des rapports sur l'exécution du budget. Il représente en outre le Secrétaire général auprès d'autres organes et groupes de travail du système des Nations Unies et d'autres instances internationales en ce qui concerne les questions budgétaires et financières.
- 29B.14 Le Contrôleur est en outre directement responsable du Groupe d'appui au SIG. Celui-ci assure un service d'assistance pour les activités courantes faisant appel aux modules financiers du SIG, il répond aux besoins de tous les utilisateurs au sein du Bureau et il apporte un appui aux bureaux hors Siège pour les questions concernant les modules financiers du SIG. D'autre part, il établit et actualise les procédures d'utilisation, il organise des stages de formation sur les fonctionnalités financières du SIG et il aide à résoudre les problèmes liés à la programmation ou à l'exploitation des modules 3 et 4 du SIG.

Tableau 29B.5

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

*Objectif* : Faciliter l'exécution intégrale des mandats assignés par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion des ressources financières et l'administration du programme de travail et du personnel du Bureau.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Offrir des conseils financiers à caractère plus qualitatif, afin de répandre dans l'Organisation une meilleure compréhension des mécanismes de gestion et de contrôle financiers.

a) Qualité et opportunité des conseils donnés.

b) Parvenir à ce que le programme de travail soit géré efficacement et que son exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates.

b) Exécution des produits et fourniture des services dans les délais prévus.

**Facteurs externes**

27B.15 Les objectifs du sous-programme devraient être atteints et les réalisations escomptées devraient être accomplies, étant supposé que les « clients » seront ouverts aux conseils et prêts à en demander assez tôt et à suivre les instructions reçues concernant la gestion et le contrôle financiers, et que les textes soumis pour examen et approbation seront reçus avec préavis et accompagnés d'une justification complète permettant de s'en occuper rapidement.

**Produits**

29B.16 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : une vingtaine de séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; une dizaine de séances du Comité du programme et de la coordination; une trentaine de séances officielles ou officieuses de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale;
- b) Autres activités de fond : organisation de réunions avec des membres des services financiers du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions, au nombre de quatre environ;
- c) Services consultatifs :
  - i) Conseils concernant les accords financiers relatifs aux contributions volontaires conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des donateurs privés, etc. (100);
  - ii) Aide portant sur l'application du Règlement financier, des règles de gestion financière de l'ONU, des procédures et des politiques (60);
- d) Services d'appui administratif et services financiers : examen et approbation des délégations de pouvoir, pour les aspects ayant trait aux questions financières (20).

Tableau 29B.6

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 875,4	2 015,2	8	9
Autres rubriques	153,3	102,0	–	–
<b>Total</b>	<b>2 028,7</b>	<b>2 117,2</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Fonds extrabudgétaires	2 562,6	2 233,8	7	7

29B.17 Des ressources s'élevant à 2 117 200 dollars permettront de financer neuf postes (4 au Bureau du Contrôleur et 5 dans le Groupe d'appui au SIG), les heures supplémentaires, les voyages, les frais généraux de fonctionnement, l'achat de fournitures de bureau et de matériel de bureautique au Bureau du Contrôleur et l'emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans l'ensemble du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Les dépenses relatives aux postes marquent une augmentation de 139 800 dollars en raison de la création d'un poste P-4 destiné à renforcer les capacités de gestion financière et d'élaboration des politiques au Bureau du Contrôleur, s'agissant notamment de services de suivi et de conseils concernant l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière et des instructions y relatives, et des activités de suivi et d'évaluation concernant l'exercice de pouvoirs délégués en matière de gestion financière. La diminution de 51 300 dollars pour l'ensemble des autres rubriques tient au fait qu'on cessera de fournir un financement pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, cette économie étant en partie annulée par une augmentation de 2 200 dollars qui concerne le remplacement, dans les conditions normales de vétusté, de matériel de bureautique. En ce qui concerne le *Répertoire*, il convient de noter que le coût de sa production ne figure plus au présent projet de budget-programme, car il ne sera plus publié.

**B. Programme de travail**

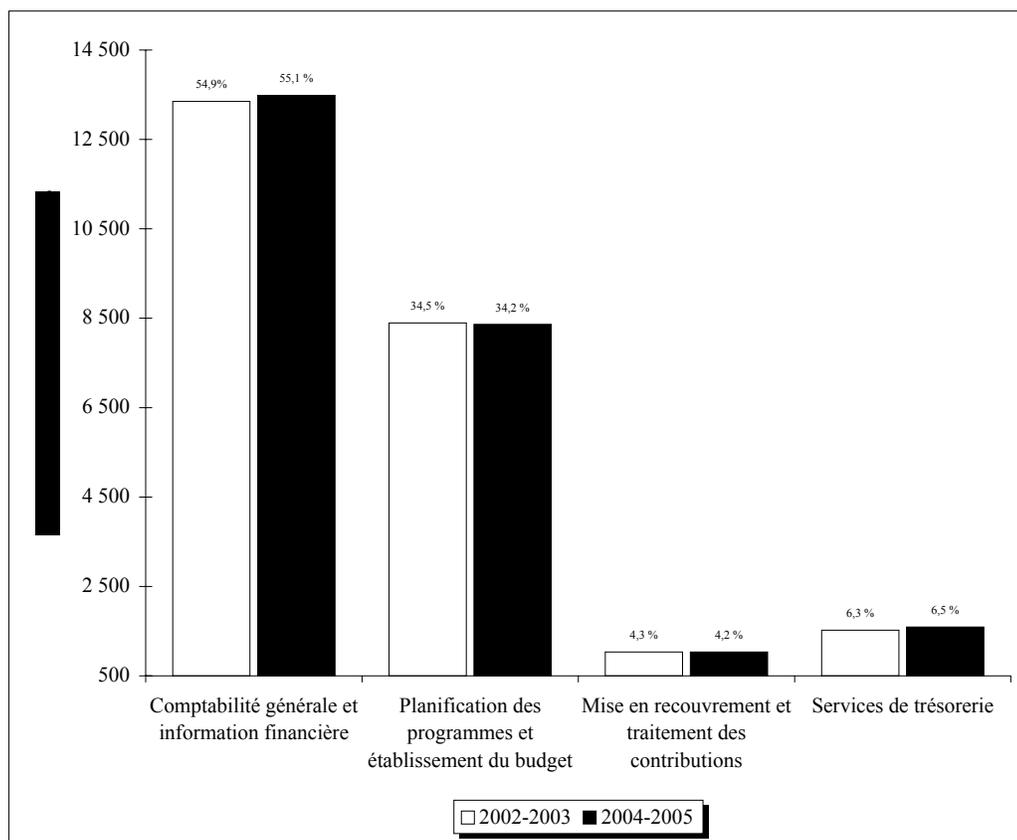
Tableau 29B.7

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
1. Comptabilité générale et information financière	13 351,4	13 484,5	77	78
2. Planification des programmes et établissement du budget	8 394,6	8 363,2	35	36
3. Mise en recouvrement et traitement des contributions	1 034,3	1 034,3	6	6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
		4. Services de trésorerie		
<b>Total</b>	<b>24 299,8</b>	<b>24 475,1</b>	<b>124</b>	<b>126</b>
Fonds extrabudgétaires	32 528,7	33 799,7	140	142

**Ressources nécessaires au titre du budget ordinaire, par grande rubrique**



**1. Comptabilité générale et information financière**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 13 484 500 dollars*

29B.18 La responsabilité de la comptabilité générale et l'information financière incombe à la Division de la comptabilité. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, celle-ci a été réorganisée en deux grands services, le Service de l'information financière et le Service des assurances et des décaissements, afin notamment de réagencer certaines des responsabilités exercées par différentes unités selon une structure plus logique permettant une meilleure qualité de service.

- 29B.19 S'appuyant sur la réorganisation à laquelle elle a déjà procédé, la Division continuera à étudier les mécanismes et à renforcer ses systèmes en vue d'améliorer les services, notamment pour ce qui est du traitement sans délai des demandes de remboursement des frais de voyage, du paiement des fournisseurs et du versement des prestations aux fonctionnaires, y compris les versements à la cessation de service. La Division continuera également d'apporter un appui au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès, et de coordonner et de superviser toutes les activités de l'Organisation concernant l'assurance maladie, l'assurance-vie, l'assurance des biens et l'assurance responsabilité. Elle ne cessera de s'adapter à l'évolution du marché mondial de l'assurance, de façon à ce que le personnel et les biens de l'Organisation soient assurés de la façon la mieux adaptée et la plus économique possible.
- 29B.20 En outre, la Division de la comptabilité continuera de comptabiliser toutes les opérations effectuées par l'Organisation au Siège, après les avoir dûment examinées pour vérifier leur conformité au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'à l'ensemble des normes de comptabilité applicables et des procédures et pratiques établies; d'examiner et de regrouper les balances préliminaires des bureaux extérieurs, y compris les missions de maintien de la paix, et d'incorporer les données provenant des rapports reçus des organismes d'exécution et d'autres partenaires après avoir vérifié que les politiques ont été appliquées exactement et systématiquement; de conseiller tous les bureaux sur le traitement comptable à appliquer aux nouveaux types de situation et de recommander, le cas échéant, des modifications à apporter aux politiques comptables; d'appuyer les améliorations du SIG pour ce qui touche à la comptabilité et de conseiller les autres services sur la manière de l'utiliser efficacement; d'établir les états financiers conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, ainsi que des états demandés à des fins spéciales par les autres services, par les institutions spécialisées ou par les donateurs.

Tableau 29B.8

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

*Objectif 1* : Faciliter les délibérations intergouvernementales et la prise de décisions sur les questions concernant les états financiers et les comptes de l'Organisation.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

Présentation dans les délais prescrits d'états financiers exacts.

a) Opinion positive du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Organisation.

*Mesures des résultats* :

Type d'opinion émise par les commissaires aux comptes : sans réserve, modifiée ou avec réserve  
 2000-2001 : sans réserve (valeur de référence)  
 2002-2003 : à déterminer  
 2004-2005 (objectif) : sans réserve

b) Présentation des états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les trois mois qui suivent la fin d'un exercice financier.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : délai respecté

2002-2003 : à déterminer

2004-2005 (objectif) : délai respecté

---

*Objectif 2 :* Veiller à ce que les éléments d'actif et de passif, les recettes et les dépenses de l'Organisation soient comptabilisés correctement et à ce que les sommes dues au personnel, aux États Membres, aux fournisseurs et aux autres entités soient réglées en temps voulu.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

Mieux répondre aux besoins des clients.

a) Amélioration du degré de satisfaction des clients quant à la qualité du service pour ce qui est du traitement des demandes de remboursement de frais de voyage.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : sans objet

2002-2003 : à déterminer

2004-2005 (objectif) : 65 %

b) Augmentation du pourcentage de demandes de remboursement de frais de voyage traitées dans les 30 jours qui suivent la réception de toutes les pièces requises.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : 52 %

2002-2003 (estimation) : 75 %

2004-2005 (objectif) : 90 %

---

### Facteurs externes

29B.21 La Division de la comptabilité devrait atteindre ses objectifs et accomplir les réalisations escomptées dans la mesure où les données à traiter sont complètes et présentées à temps, et en l'absence de pannes ou de dysfonctionnements majeurs des systèmes informatisés, y compris le SIG.

### Produits

29B.22 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

- a) Documentation à l'intention des organes délibérants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : rapports financiers annuels et biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale;
- b) Publications (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : documentation technique. Environ 1 500 états financiers concernant le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix, les fonds d'affectation spéciale, les activités de coopération technique, les activités

productrices de recettes, les opérations créées par le Conseil de sécurité et les autres comptes spéciaux;

- c) Services d'appui administratif :
- i) Comptabilité générale (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : examen et traitement de l'ensemble des reçus, des paiements, des obligations et des bordereaux interservices; analyse et rapprochement des comptes, y compris l'ensemble des comptes créditeurs et débiteurs, des comptes interservices et des comptes bancaires; examen et consolidation de l'ensemble des comptes des bureaux extérieurs; fourniture de conseils sur les questions comptables et financières et les systèmes y relatifs à divers services, notamment les bureaux extérieurs et les opérations de maintien de la paix; mise au point, le cas échéant, de nouvelles politiques, pratiques et procédures comptables d'un bon rapport coût-efficacité;
  - ii) Paiements et décaissements (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : paiement des traitements et indemnités et des autres prestations; traitement des remboursements d'impôt sur le revenu; versement des sommes dues aux fonctionnaires à la cessation de service; paiement des fournisseurs et des sous-traitants; traitement des demandes de remboursement des frais de voyage; établissement des relevés des émoluments et de rapports, y compris les rapports et barèmes annuels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
  - iii) Appui systémique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : tenue du plan comptable et des autres tableaux de référence financiers du SIG; élaboration d'applications en fonction des besoins; liaison systémique avec les autres systèmes fonctionnant au Siège; administration du système de remboursement des impôts; exécution des fonctions d'administration du réseau local;
  - iv) Gestion et coordination de toutes les activités concernant l'assurance-vie, l'assurance maladie, l'assurance des biens et l'assurance responsabilité; étude de nouvelles formules d'assurance, selon les besoins, compte tenu de l'évolution du marché mondial de l'assurance;
  - v) Services de secrétariat à l'intention du Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès.

Tableau 29B.9

**Ressources nécessaires : comptabilité générale et information financière**

Rubrique	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	12 518,5	12 643,9	77	78
Autres rubriques	832,9	840,6	–	–
<b>Total</b>	<b>13 351,4</b>	<b>13 484,5</b>	<b>77</b>	<b>78</b>
Fonds extrabudgétaires	17 730,3	18 184,2	83	83

29B.23 Le montant de 13 484 500 dollars doit permettre de financer 78 postes et le coût du personnel temporaire, des heures supplémentaires, des voyages et des services extérieurs d'imprimerie, les frais généraux de fonctionnement et l'achat de fournitures de bureau et de matériel de bureautique. L'augmentation de 125 400 dollars des ressources prévues au titre des postes correspond a) à la création d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service des assurances et des décaissements, pour tenir compte de l'accroissement sensible des services requis par les fonctionnaires retraités inscrits au régime d'assurance maladie après la cessation de service et de la complexité accrue des tâches administratives liées à la gestion des assurances commerciales et des risques; b) au reclassement de P-4 à P-5 du poste du chef de la Section des états de paie, pour tenir compte de la complexité accrue du travail du titulaire en raison de la mise en service du module 4 du SIG et de ses interactions avec les modules antérieurs (1 à 3). L'accroissement de 7 700 dollars des ressources nécessaires au titre des autres rubriques est le résultat net d'une augmentation des dépenses d'achat de fournitures et de matériel de bureautique, compensée en partie par une diminution des dépenses afférentes au personnel temporaire.

## 2. Planification des programmes et établissement du budget

### *Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 8 363 200 dollars*

29B.24 La planification des programmes et l'établissement du budget relèvent de la Division de la planification des programmes et du budget. Au cours de l'exercice biennal, la Division continuera de s'acquitter des tâches ci-après : a) établissement et présentation aux organes délibérants des propositions du Secrétaire général concernant les questions relatives aux programmes et au budget; b) contrôle central de l'exécution du plan à moyen terme et du budget-programme et de l'utilisation des fonds extrabudgétaires; c) élaboration et application de politiques, procédures et méthodes qui soient conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation et au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation; d) fourniture aux départements et aux bureaux de directives et de conseils concernant les questions relatives aux programmes et au budget; e) mise en application et exploitation des composantes du SIG concernant la Division; f) fourniture aux organes délibérants et consultatifs pertinents de l'ONU de services fonctionnels concernant les questions relatives aux programmes et au budget. En outre, la Division s'emploiera à : resserrer sa coopération avec le Bureau des services de contrôle interne au sujet des questions de contrôle et d'évaluation afin de renforcer le processus intégré de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation; garder à l'étude la budgétisation axée sur les résultats et en assurer la pleine application, le perfectionnement et le succès et, à cette fin, renforcer sa coopération avec le Département des affaires économiques et sociales en ce qui concerne l'exploitation du système intégré de suivi; élaborer et appliquer des méthodes qui lui permettent de tenir compte mieux encore des besoins de ses clients, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du Secrétariat.

29B.25 Récemment, la Division s'est intéressé davantage au fonctionnement financier des services communs d'appui, considérant que les services d'appui sont devenus sensiblement plus complexes du fait de la mise en oeuvre progressive d'arrangements concernant les services communs élargis aux fonds et programmes des Nations Unies. Le lancement des activités touchant au plan-cadre d'équipement a encore accentué l'attention portée à ce domaine. C'est pourquoi la Division a réorienté une partie de ses ressources, moyennant une réorganisation interne, vers le contrôle des activités financières de l'administration centrale et des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. L'expérience acquise au cours des exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 montre qu'elle doit renforcer son savoir-faire et ses compétences dans ce domaine complexe et se faire représenter de manière

adéquate dans les réunions intergouvernementales, interinstitutions et interdépartementales portant sur les questions relatives aux services communs. C'est pourquoi le Groupe des services communs de la Division a été transformé en service et le poste de chef de ce service reclassé de P-5 à D-1. Suite à l'examen de la charge de travail que représentent la planification financière, l'exécution et le contrôle des ressources affectées aux missions politiques spéciales, il s'est révélé nécessaire de créer un nouveau poste P-4 pour faire face à l'augmentation sensible du nombre et de la complexité de ces missions et du travail qu'elles nécessitent sur le plan budgétaire.

Tableau 29B.10

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

*Objectif 1* : Faciliter, au niveau intergouvernemental, les délibérations et la prise de décisions sur les questions qui se posent à l'Organisation en matière de planification des programmes et d'établissement des budgets.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de la présentation des documents relatifs au budget et au plan à moyen terme (clarté, cohérence, concision).

a) Diminution du nombre de critiques émises par les organes de contrôle quant à la présentation de ces documents.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : 9 critiques

2002-2003 (estimation) : à préciser

2004-2005 (objectif) : 0

b) Publication plus rapide des documents budgétaires.

b) Plein respect des délais imposés pour la publication du projet de budget-programme sous forme de fascicules, conformément à l'article 5.7 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et à l'article 2.4 du Règlement financier.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : 100 %

2002-2003 (estimation) : 100 %

2004-2005 (objectif) : 100 %

*Objectif 2* : Renforcer le contrôle budgétaire et le contrôle des dépenses.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

Amélioration du contrôle budgétaire et du contrôle des dépenses.

Réduction du nombre de chapitres du budget où les dépenses finales s'écartent de plus de 1 % des crédits définitifs.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : 11 chapitres

2002-2003 (estimation) : 9 chapitres

2004-2005 (objectif) : 7 chapitres

**Facteurs externes**

29B.26 Les objectifs et les réalisations escomptées de la Division de la planification des programmes et du budget devraient être atteints sous réserve que les départements et bureaux suivent les instructions et les conseils que leur fournit la Division au sujet de l'élaboration des documents budgétaires, du contrôle des dépenses et de l'exécution du budget.

**Produits**

29B.27 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : une quarantaine de séances officielles et une centaine de séances de consultation de la Cinquième Commission; une soixantaine de séances officielles et une centaine de séances de consultation du Comité du programme et de la coordination; à peu près 150 réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : environ 150 rapports, dont l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2006-2007 (1); projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (48 documents sous forme de fascicules); rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (2); projet de plan à moyen terme pour la période 2006-2009; budgets annuels et rapports sur l'exécution du budget des tribunaux pénaux internationaux (6); rapports à la Cinquième Commission (30); états des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées (45); rapports au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur des questions ponctuelles (15); présentation de documents de séance et d'informations supplémentaires aux organes délibérants et consultatifs, selon que de besoin;
- b) Autres services :
  - i) Fourniture d'une assistance à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination lors de l'établissement de leurs rapports à l'Assemblée générale (une cinquantaine);
  - ii) Organisation et animation d'ateliers et de réunions d'information sur la budgétisation axée sur les résultats (4);
- c) Services d'appui administratif et financier :
  - i) Examen des questions budgétaires abordées dans les projets de résolution soumis aux organes délibérants et à leurs organes subsidiaires et établissement des rapports sur les prévisions de dépenses révisées et leurs incidences sur le budget-programme;
  - ii) Émission d'autorisations de dépenses, fourniture de conseils et publication de directives et d'instructions; établissement d'avis d'allocation de crédit et d'approbation des tableaux d'effectifs; établissement des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires; examen et analyse des plans annuels avec indication de coûts et des autres propositions relatives au financement au moyen de fonds extrabudgétaires; contrôle des dépenses;

- iii) Tenue à jour et exploitation d'un système informatisé d'information budgétaire et gestion de la base de données (structure et saisie des données et contrôle du système); suivi des dépenses de personnel effectives et des tendances inflationnistes; établissement de tableaux de coûts standard et mise au point des paramètres utilisés pour chiffrer les dépenses dans le budget-programme; tenue de statistiques sur les postes vacants et du fichier des agents certificateurs.

Tableau 29B.11

**Ressources nécessaires : planification des programmes et établissement du budget**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	7 475,3	7 650,7	35	36
Autres rubriques	919,3	712,5	—	—
<b>Total</b>	<b>8 394,6</b>	<b>8 363,2</b>	<b>35</b>	<b>36</b>
Fonds extrabudgétaires	3 766,5	2 696,3	9	9

- 29B.28 Les ressources demandées (8 363 200 dollars) serviront à financer 36 postes, les heures supplémentaires, les voyages et l'achat de matériel de bureautique. L'augmentation de 175 400 dollars des ressources affectées aux postes s'explique par : a) la création d'un nouveau poste P-4 de fonctionnaire du budget pour faire face à l'augmentation importante des activités de planification des programmes et d'élaboration de budgets du fait que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont créé, au cours de ces dernières années, un certain nombre de missions politiques spéciales supplémentaires; b) le reclassement de P-5 à D-1 du poste de chef du Service chargé des services communs afin de renforcer le savoir-faire de la Division et de relever le niveau de représentation de celle-ci aux réunions intergouvernementales, interinstitutions et interdépartementales portant sur des questions relatives aux services communs, compte tenu de l'élargissement et de la complexité croissante de la prestation de services administratifs au titre d'arrangements concernant les services communs dans l'ensemble du système des Nations Unies. La réduction de 206 800 dollars pour les ressources autres que celles relatives aux postes est le résultat net d'une diminution importante des services de traitement des données grâce à l'achèvement de la mise en place du nouveau système d'information budgétaire et d'une augmentation des dépenses prévues au titre du matériel de bureautique, qui annule en partie cette diminution.

### 3. Recouvrement et traitement des contributions

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 034 300 dollars**

- 29B.29 Le recouvrement et le traitement des contributions relèvent du Service des contributions, qui facilite par ailleurs les travaux que la Cinquième Commission, le Comité des contributions et d'autres organes consacrent aux questions relatives au barème des quotes-parts, aux contributions au titre du budget ordinaire et des budgets des opérations de maintien de la paix et aux autres questions touchant aux contributions, y compris l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies et la situation financière de l'ONU, en élaborant des documents et en offrant un

appui technique et fonctionnel en coopération avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales. Le Service des contributions fournit également une assistance lors des conférences d'annonces de contributions au financement de diverses activités de l'ONU. Il s'emploie, en outre, à améliorer le respect des délais de traitement et l'exactitude des données relatives aux quotes-parts et aux contributions volontaires ainsi que des informations sur l'état des contributions, qui constituent un élément essentiel des rentrées de trésorerie de l'Organisation.

Tableau 29B.12

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

*Objectif* : Faciliter, au niveau intergouvernemental, les délibérations et la prise de décisions sur les questions relatives au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

Meilleur respect des délais en ce qui concerne la présentation d'information au Comité des contributions et à l'Assemblée générale sur les questions relatives au barème des quotes-parts.

Augmentation du pourcentage de documents officiels et de rapports sur les questions relatives au barème des quotes-parts présentés dans les délais prescrits.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : 40 %

2002-2003 (estimation) : 60 %

2004-2005 (objectif) : 66 %

**Facteurs externes**

- 29B.30 Les objectifs et les réalisations escomptées du Service des contributions devraient être atteints sous réserve que les données et informations les plus récentes concernant le barème des quotes-parts et les questions connexes soient disponibles en temps voulu et puissent être consultées aisément.

**Produits**

- 29B.31 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
  - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : une dizaine de séances officielles et environ 25 séances de consultation de la Cinquième Commission sur des questions relatives au barème des quotes-parts, aux quotes-parts du financement des opérations de maintien de la paix, à l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies et à d'autres questions du même ordre; 42 séances officielles et 8 séances de consultation du Comité des contributions sur le barème des quotes-parts, l'application de l'Article 19 et d'autres questions connexes; 4 conférences d'annonces de contributions à diverses activités de l'ONU;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : élaboration de la documentation du Comité des contributions (25); en coopération avec la Division de statistique, documents de séance du Comité des contributions et de la Cinquième Commission (100); autres rapports spéciaux sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'application de l'Article 19, les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes; participation à l'élaboration de rapports sur la situation financière de l'Organisation (4);

- b) Autres activités de fond :
- i) Publications en série : rapports mensuels sur l'état des contributions (24);
  - ii) Publications isolées : rapports spéciaux sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'état des contributions et diverses questions connexes;
  - iii) Communication aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales, sur demande, d'informations particulières sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'état des contributions et diverses questions connexes;
- c) Services d'appui administratif : émission d'avis de recouvrement pour le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les activités de maintien de la paix, les tribunaux internationaux, les États non membres et les activités extrabudgétaires (organes créés par traité, etc.) (environ 120); envoi d'avis de recouvrement aux gouvernements pour les quotes-parts et les contributions volontaires; fourniture d'une assistance pour le suivi de la situation financière de l'ONU; communication d'informations et de réponses au Comité des commissaires aux comptes sur des questions liées aux contributions.

Tableau 29B.13

**Ressources nécessaires : recouvrement et suivi des contributions**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	994,3	994,3	6	6
Autres rubriques	40,0	40,0	–	–
<b>Total</b>	<b>1 034,3</b>	<b>1 034,3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Fonds extrabudgétaires	899,5	979,3	5	5

29B.32 Le montant de 1 034 300 dollars permettra de financer les six postes du Service et ses autres dépenses, y compris les heures supplémentaires, les voyages et l'entretien et le remplacement de matériel de bureautique.

#### 4. Services de trésorerie

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 593 100 dollars**

29B.33 La Trésorerie assure le recouvrement en temps voulu et la bonne garde des ressources de trésorerie, et elle s'emploie à améliorer les systèmes de paiement afin de rationaliser les procédures, de réduire les coûts et de renforcer la sécurité. Elle applique également des mécanismes de contrôle visant à protéger les systèmes de paiement et les avoirs, et elle veille à ce que l'Organisation tire profit du regroupement de ses liquidités.

Tableau 29B.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

*Objectif* : Assurer une gestion efficace et préserver les ressources de trésorerie de l'Organisation

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Renforcement de l'efficacité et de la sécurité des systèmes de gestion de trésorerie et de paiement de l'Organisation.

a) i) Réduction du nombre de recommandations à mettre en oeuvre parmi celles formulées par les organes de vérification des comptes;

*Mesures des résultats* :

2000-2001 : 54 recommandations

2002-2003 : 12 recommandations

2004-2005 (objectif) : 8 recommandations

ii) Maintenir à zéro les pertes de trésorerie;

*Mesures des résultats* :

Cas de pertes de trésorerie :

2000-2001 : aucun

2002-2003 (estimation) : aucun

2004-2005 (objectif) : aucun

iii) Accroître le pourcentage de paiements automatisés (sans utilisation de chèques);

*Mesures des résultats* :

2000-2001 : 72 %

2002-2003 (estimation) : 75 %

2004-2005 (objectif) : 81 %

b) Maintien de l'efficacité des pratiques et des résultats obtenus en matière de placements.

b) Sécurité des placements, le rendement des placements gérés centralement étant égal ou supérieur à celui des valeurs d'État à 90 jours.

*Mesures des résultats* :

Rendement des placements gérés centralement – comparé à la moyenne sur l'année des bons à 90 jours du Trésor des États-Unis :

2000 : 8,66 % – 5,99 %

2001 : 6,41 % – 3,48 %

2002 : 5,2 % – 1,9 %

2003 : à déterminer

2004-2005 (objectif) : rendement supérieur à la moyenne sur l'année des bons à 90 jours du Trésor des États-Unis

**Facteurs externes**

29B.34 On n'entrevoit pas de facteurs externes risquant de mettre en cause l'atteinte des objectifs.

**Produits**

29B.35 Les services d'appui administratif suivants seront assurés pendant l'exercice biennal 2004-2005 (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : suivi quotidien des taux d'intérêt des placements à court terme; liaison avec les banques à travers le monde et services de formation à l'intention des bureaux qui gèrent des ressources de l'Organisation; gestion des comptes bancaires dans le monde entier; fixation des taux de change applicables aux opérations de l'ONU et suivi de l'évolution des taux de change sur les marchés internationaux; placement à court terme de fonds relevant du budget ordinaire de l'ONU et du budget des opérations de maintien de la paix, des fonds d'affectation spéciale généraux de l'ONU, des fonds de coopération technique, des fonds du Compte-séquestre, des fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres fonds; gestion de la trésorerie; planification des besoins de liquidités du Siège et des bureaux extérieurs; encaissement et enregistrement de tous les paiements autres que les contributions des gouvernements, et exécution de tous les décaissements relevant du Siège.

Tableau 29B.15

**Ressources nécessaires : services de trésorerie**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 272,4	1 346,0	6	6
Autres rubriques	247,1	247,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 519,5</b>	<b>1 593,1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Fonds extrabudgétaires	2 107,4	2 676,3	11	13

29B.36 Les ressources prévues, d'un montant de 1 593 100 dollars, sont nécessaires pour financer six postes et les dépenses connexes. L'augmentation de 73 600 dollars s'explique par le fait que les reclassements ci-après sont proposés : a) reclassement de D-1 à D-2 du poste de Trésorier, vu l'ampleur, la complexité et l'importance des responsabilités qui y sont attachées, notamment en ce qui concerne les placements, les problèmes de convertibilité et de taux de change, et le fait que les responsabilités du titulaire sont nettement élargies en matière de placements à court terme; b) reclassement de P-4 à P-5 du poste de Caissier, vu l'étendue et la complexité accrues des responsabilités qui y sont attachées en matière de formulation des politiques, de coordination et de gestion des procédures régissant les débours et des modalités de paiement, de détermination du solde de trésorerie au jour le jour aux fins des placements, cette évolution étant provoquée par celle des aspects techniques des activités que le titulaire du poste doit mener en se servant de logiciels sophistiqués (par exemple les logiciels bancaires de la Chase se raccordant au SIG); les responsabilités en question comportent notamment la mise en oeuvre d'un système de gestion de la trésorerie et des placements faisant intervenir à la fois le SIG, le logiciel de placement de l'OPICS (Overseas Private Investment Corporation) et le système de messagerie bancaire pour les règlements et les relevés connu sous le nom de SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications).

## 5. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

### *Ressources nécessaires : dépenses financées exclusivement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*

- 29B.37 C'est la Division du financement des opérations de maintien de la paix qui est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, elle continuera à s'acquitter des tâches ci-après : a) établissement des politiques, procédures et méthodes de prévision des ressources nécessaires et fourniture de directives sur les questions liées au financement des opérations de maintien de la paix, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU; b) établissement et présentation aux organes délibérants des budgets et rapports d'exécution des budgets annuels du Secrétaire général, des budgets de liquidation connexes et des rapports sur la cession des actifs, des rapports annuels sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des autres rapports concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix; c) communications au Conseil de sécurité et rapports à celui-ci sur les activités autorisées par ses résolutions; d) suivi de la situation financière des fonds d'affectation spéciale destinés aux opérations de maintien de la paix et échanges avec les gouvernements donateurs sur la question de l'utilisation des soldes résiduels; e) suivi de la situation de trésorerie des comptes spéciaux des différentes opérations de maintien de la paix et autorisation de paiement aux gouvernements des montants qui leur sont dus au titre de prestations en cas de décès ou d'invalidité justifiées par des documents certifiés, du remboursement du matériel appartenant aux contingents qu'ils ont fourni et de lettres d'attribution; f) en ce qui concerne le remboursement aux gouvernements des dépenses liées à la fourniture de contingents, établissement d'états de l'effectif mensuel moyen des contingents, calcul des montants remboursables et ordonnancements; g) fourniture de services fonctionnels aux organes délibérants et consultatifs pertinents de l'Organisation.
- 27B.38 La Division s'attachera en particulier à améliorer les techniques d'établissement des budgets et de suivi et d'analyse de leur exécution, en même temps que la présentation type de ces budgets et la présentation du budget et du rapport sur l'exécution du budget propres à chaque opération. Elle continuera d'affiner les techniques de gestion financière interne pour contribuer à ce que les opérations de maintien de la paix soient administrées avec le maximum d'efficacité et d'économie.
- 27B.39 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la Division a appliqué pour la première fois une méthode de budgétisation axée sur les résultats lorsqu'elle a présenté le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice comptable allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Des progrès supplémentaires ont été accomplis dans la présentation des prévisions de dépenses de l'exercice comptable allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, compte tenu des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. D'autres améliorations seront apportées à l'application de la méthode au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, qui sera établi au cours de l'exercice biennal 2004-2005.
- 29B.40 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, de premières mesures ont été prises pour appliquer le principe de la fixation d'objectifs dans les opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 55/220 C de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001, en limitant cette application à la composante appui aux missions. D'autres améliorations ont été apportées en matière d'établissement des objectifs, notamment en créant pour chaque mission quatre schémas reliant les résultats prévus à l'objectif de la résolution du Conseil de sécurité. La méthode utilisée est en concordance avec ce qui se fait pour le budget-programme et pour le compte d'appui. Les schémas en question correspondent aux hypothèses retenues pour la planification de la mission, compte tenu des orientations stratégiques données par les hauts responsables du Siège. De nouvelles

améliorations sont prévues pour l'exercice biennal 2004-2005, notamment la mise en place de systèmes de collecte de données et de mesure des résultats en vue de la communication des résultats obtenus et des produits exécutés.

- 29B.41 D'autres initiatives lancées au cours de l'exercice biennal 2002-2003 auront pour effet, à terme, d'améliorer l'efficacité de la gestion, par exemple l'application d'une nouvelle politique donnant une plus grande autonomie aux missions de maintien de la paix dans la gestion de leur budget et l'élaboration d'un outil informatique de suivi de l'exécution du budget et de gestion des fonds. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ces initiatives seront examinées afin d'en tirer les enseignements, et encore améliorées pour aider les responsables dans la prise de décisions concernant l'utilisation des ressources dans les missions de maintien de la paix et au Siège.

Tableau 29B.16

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

*Objectif* : Faciliter, au niveau intergouvernemental, les délibérations et la prise de décisions sur les questions budgétaires relatives aux opérations de maintien de la paix, et assurer un contrôle efficace des biens de l'Organisation, tout en fournissant des services d'appui en temps opportun.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de l'information communiquée au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux et aux pays fournissant des contingents, afin que les uns et les autres disposent de toute l'information voulue pour prendre des décisions concernant les opérations de maintien de la paix.

a) i) Pourcentage des budgets et des rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix présentés à la date demandée;

*Mesures des résultats* :  
2000-2001 : pourcentage inconnu  
2002-2003 (estimation) : 50 %  
2004-2005 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du pourcentage d'observations favorables de la part du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale concernant la qualité des budgets et des rapports sur l'exécution des budgets.

*Mesures des résultats* :  
2000-2001 : pourcentage inconnu  
2002-2003 (estimation) : 20 %  
2004-2005 (objectif) : 50 %

b) Gains d'efficacité et de rendement dans la manière dont, du point de vue financier et budgétaire, les opérations de maintien de la paix sont menées et dirigées et bénéficient d'un appui.

b) i) Augmentation du pourcentage des versements aux pays fournissant des contingents qui sont effectués trimestriellement, compte tenu de la capacité de paiement du pays;

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : pourcentage inconnu

2002-2003 (estimation) : 60 %

2004-2005 (objectif) : 100 %

ii) Proportion des chefs de l'administration des missions qui jugent satisfaisants les services fournis par la Division.

*Mesures des résultats :*

2000-2001 : proportion inconnue

2002-2003 (estimation) : proportion à déterminer par sondage

2004-2005 (objectif) : proportion à fixer en fonction des chiffres de 2002-2003

---

### Facteurs externes

29B.42 Les facteurs externes susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des résultats escomptés sont les dates et la nature des mandats approuvés par le Conseil de sécurité ordonnant la création d'opérations de maintien de la paix ou l'élargissement de leur portée ou de leur envergure, qui, par voie de conséquence, déterminent les besoins en matière de ressources. D'autre part, la capacité de paiement de chaque mission dépend de la ponctualité avec laquelle les États Membres règlent les contributions mises en recouvrement.

### Produits

29B.43 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 (fonds extrabudgétaires) :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
  - i) Services fonctionnels à fournir pour les réunions : une trentaine de séances officielles et une soixantaine de séances de consultation de la Cinquième Commission; une centaine de séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : présentation à l'Assemblée générale d'une centaine de rapports sur les prévisions budgétaires et de rapports sur l'exécution du budget concernant le financement des missions en cours, la situation financière des missions terminées et les chiffres définitifs concernant l'exécution du budget des missions en liquidation, ainsi que de rapports sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix; présentation au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'une trentaine de communications écrites sur des questions ponctuelles concernant le financement des opérations de maintien de la paix;
- b) Services d'appui administratif et services financiers :
  - i) Contrôle budgétaire : émission et révision des avis d'allocation de crédit et d'approbation des tableaux d'effectifs (70);
  - ii) Suivi de la situation financière : gestion de la trésorerie des comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix et utilisation du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (24);

- iii) Remboursement des gouvernements : lettres aux pays fournissant des contingents relatives au versement des sommes dues au titre du remboursement du coût des contingents (100);
- iv) Liaison avec les gouvernements : échanges de vues avec les représentants des États Membres, notamment des pays fournissant des contingents, sur les questions d'ordre financier concernant les opérations de maintien de la paix et les sommes dues par les missions;
- v) Outil amélioré de suivi des fonds sur le Web, comportant notamment l'étalonnage de l'exécution des budgets et du taux d'occupation des postes.

Tableau 29B.17

**Ressources nécessaires : services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	–	–	–	–
Fonds extrabudgétaires	8 025,0	9 263,6	32	32

29B.44 Les ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Division proviennent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; pour l'exercice biennal 2004-2005, elles sont établies sur la base de propositions que l'Assemblée générale doit examiner à la reprise de sa cinquante-septième session, en mai 2003.

Tableau 29B.18

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par le Comité des commissaires aux comptes**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7)**

Le Comité consultatif a estimé que la présentation du chapitre 27B (du projet de budget-programme pour 2002-2003) pouvait servir d'exemple en matière de budgétisation axée sur les résultats. En revanche, certains indicateurs de succès ou réalisations escomptées auraient dû être plus

Alors que la plupart des indicateurs de succès sont restés essentiellement les mêmes et que certains ont été réénoncés en y introduisant une formule telle que « ainsi qu'il ressort de », la présentation axée sur les résultats du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 comprend des mesures des résultats qui sont en soi des statistiques, par exemple le nombre de chapitres du budget pour lesquels les dépenses effectives s'écartent

précis. Par exemple, au lieu d'indiquer simplement parmi les réalisations escomptées la publication plus rapide des documents budgétaires, il aurait fallu préciser le nombre estimatif de documents budgétaires devant être présentés conformément à l'article 3.5 du Règlement financier et à l'article 5.7 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) (par. VIII.12).

Le Comité a souligné à quel point il importait que les directeurs de programme participent au plus haut niveau à la formation à la budgétisation axée sur les résultats, et il a estimé que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès devraient être l'une des bases de l'accord individuel entre un directeur de programme et le Secrétaire général sur les résultats à obtenir (par. VIII.13).

**Corps commun d'inspection**  
(A/57/5 (vol. 1), chap. II)

Le Comité a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : a) examine l'application des dispositions du Manuel de gestion financière de l'ONU à la lumière des normes comptables du système des Nations Unies, en vue d'harmoniser la comptabilisation des contributions annoncées mais non encore réglées; et b) applique systématiquement la convention comptable relative à la constatation des recettes des fonds

de plus de 1 % du montant final des crédits ouverts, ou qui sont extraits de statistiques, par exemple le pourcentage de fascicules du budget-programme qui ont été soumis à la date demandée.

Les directeurs de programme de rang élevé ont été encouragés à suivre les stages de budgétisation axée sur les résultats. En plus des ateliers de formation d'une journée, six réunions d'information spéciales ont été organisées au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne, spécialement à l'intention de ce public. Dans les deux cas, on a insisté sur l'importance des réalisations escomptées et des indicateurs de résultat en tant qu'éléments du système de responsabilisation. La participation des directeurs de programme à la formation varie encore d'un département à l'autre, mais on peut dire, globalement, que dans l'ensemble du Secrétariat les hauts responsables se sont nettement plus intéressés à la budgétisation axée sur les résultats et s'y sont impliqués nettement davantage.

La règle comptable concernant le traitement des contributions annoncées et non réglées aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique a été révisée, avec effet au 1er janvier 2002, afin de supprimer l'anomalie relevée par le Corps commun.

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

Le Comité a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : a) examine l'application des dispositions du Manuel de gestion financière de l'ONU à la lumière des normes comptables du système des Nations Unies, en vue d'harmoniser la comptabilisation des contributions annoncées mais non encore réglées; et b) applique systématiquement la convention comptable relative à la constatation des recettes des fonds d'affectation spéciale (par. 27).

Le Comité a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité prenne des mesures pour examiner les fonds d'affectation spéciale dont les objectifs ont été depuis longtemps atteints, afin de rechercher et de clore ceux qui sont inactifs et qui ne sont plus nécessaires (par. 35).

Le Comité a recommandé que l'Administration apporte des perfectionnements à la fonction de comptabilisation des dépôts afin que les renseignements enregistrés par la Trésorerie ne soient accessibles qu'en lecture seule et que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité soit seulement habilité à s'occuper de la répartition des montants recouvrés (par. 129).

Aux fins de faciliter le traitement de l'information budgétaire relative à l'année suivante et d'éliminer les risques liés à l'exécution d'activités incompatibles, telles que la participation des programmeurs aux opérations de production de la base de données, le Comité a recommandé que l'Administration améliore le programme de l'interface du système d'information budgétaire dans le cadre

La règle comptable concernant le traitement des contributions annoncées et non réglées aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique a été révisée, avec effet au 1er janvier 2002, afin de supprimer l'anomalie relevée par le Corps commun.

Des moyens ont été affectés exclusivement à cette tâche.

L'Administration est satisfaite des fonctionnalités actuelles du SIG, vu que celui-ci produit une piste de vérification des mesures prises par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, et elle continue d'estimer que les fonctionnalités actuelles conviennent.

Le besoin d'avoir la possibilité d'afficher l'information budgétaire relative à l'année suivante est pris en compte dans le cadre de l'amélioration du logiciel d'interface élaborée en même temps que le nouveau système d'information budgétaire.

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

Aux fins de faciliter le traitement de l'information budgétaire relative à l'année suivante et d'éliminer les risques liés à l'exécution d'activités incompatibles, telles que la participation des programmeurs aux opérations de production de la base de données, le Comité a recommandé que l'Administration améliore le programme de l'interface du système d'information budgétaire dans le cadre du nouveau système d'information budgétaire (par. 144).

Le Comité a recommandé que l'Administration envisage la mise au point d'une interface entre le progiciel de gestion des placements et le SIG, étant entendu qu'un groupe de fonctionnaires représentant notamment la Division de la comptabilité, la Trésorerie et l'équipe chargée du SIG participerait au projet (par. 160).

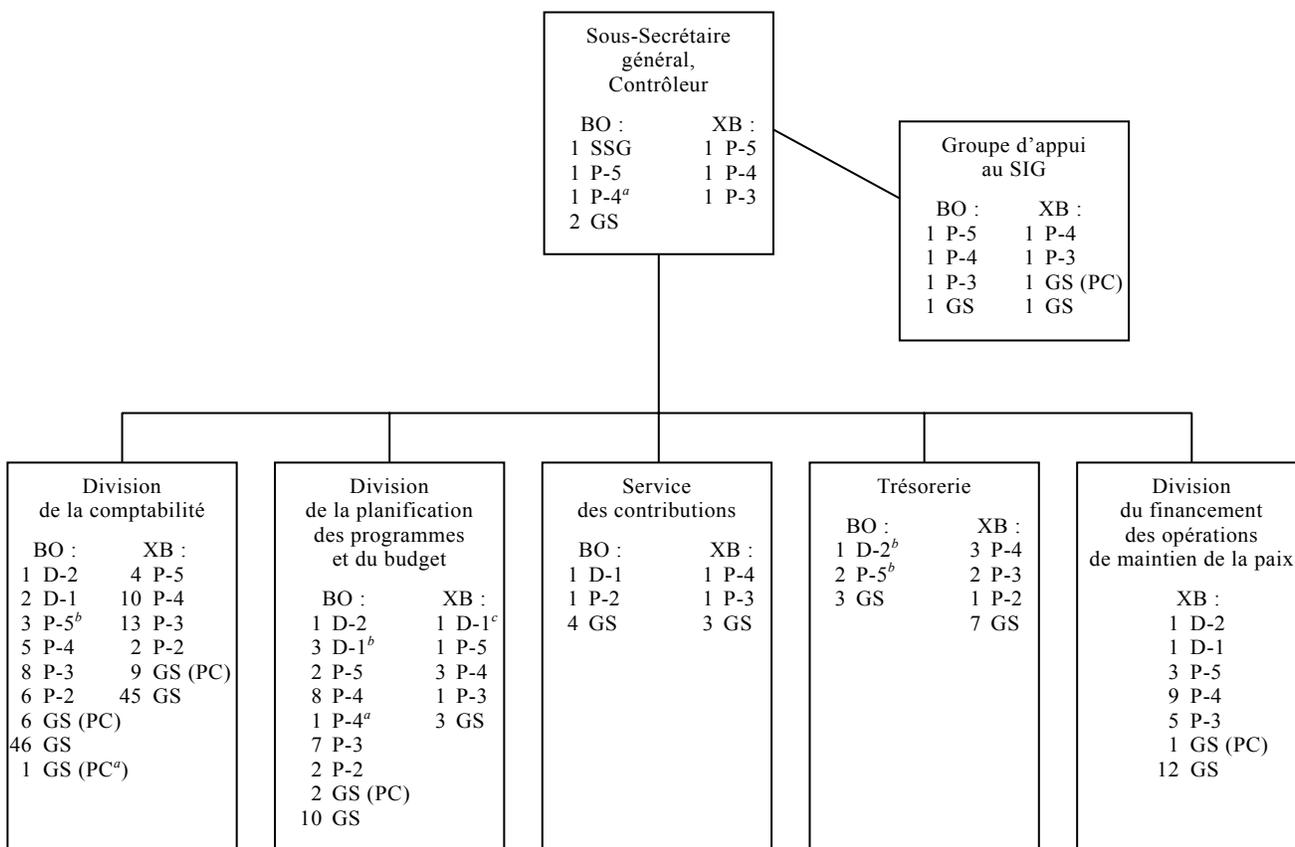
Le Comité a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, agissant en coordination avec l'équipe du SIG chargée des rapports, se serve de la fonction d'établissement de rapports du SIG pour établir les relevés de compte de façon efficace (par. 164).

Le besoin d'avoir la possibilité d'afficher l'information budgétaire relative à l'année suivante est pris en compte dans le cadre de l'amélioration du logiciel d'interface élaborée en même temps que le nouveau système d'information budgétaire.

Le Trésorier et le Directeur de la Division de la comptabilité ont désigné des chefs de projet chargés de travailler avec l'équipe du SIG sur la question de l'interface. Le projet est en cours de réalisation.

Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité étudie le meilleur moyen de produire les états en question, notamment en adaptant une application Lotus Notes récemment mise au point à l'Office des Nations Unies à Vienne.

## Organigramme du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005



*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; PC = 1re classe; AC = autres classes; BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Nouveau poste.

<sup>b</sup> Un poste est reclassé.

<sup>c</sup> Détaché au Département des affaires économiques et sociales pour les questions financières concernant la coopération technique.